

Procès Verbal de la réunion du 20 JANVIER 2010

Etaient présents : M. LECLERCQ Gilbert
MM. PRIGNON Fabien – BURNIAT Gian-Marco – DELPOUVE Christian –
Mmes BOLOTTI Peggy – MM. MISCORIA Modeste – BOUVIER Laurent – LOTTERIE Jacky –
MM. POLLET Paul – MOULIN Jean-Marie.

Etaient absents excusés : M. HASSANI Mustafa – Mmes LAURIER Maria-José – BEAUGARD Gaëlle –
MM. GODARD Julien – DEWAELE Julien

Avaient donné pouvoir : M. HASSANI Mustafa à M. BURNIAT Gian-Marco
Mme BEAUGARD Gaëlle à M. BOUVIER Laurent

Secrétaire de séance : M. DELPOUVE Christian.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2009

I - TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

A – Dossiers d'investissement à présenter au titre de la programmation des subventions pour 2010

A1 – Point sur les opérations présentées en 2009

1. Elimination de la ruine CUDEAUX et création d'un parking
2. Création d'une salle d'activité à l'école primaire
3. Travaux de rénovation de la Mairie
4. Electrification des cloches de la Mairie et de l'Eglise
5. Extension du réseau d'assainissement rue du Pachis aux Boeufs
6. Aménagement des rues Votion et de la Brasserie
7. Aménagement d'une plaine de jeux pour enfants
8. Renforcement de la sécurité incendie : aménagement d'aires de pompage et de rampe de mise à l'eau
9. Restructuration et mise en conformité de la salle Paul Hustin

A2 – Proposition d'opérations d'investissement à présenter au titre de la programmation des subventions pour 2010

1. Démolition de la Maison Lourson
2. Aménagement des impasses Ravel, Debussy et Fauré
3. Aménagement d'un parking sous la salle Paul Hustin
4. Installation d'un abribus route de Hierges
5. Construction d'une salle polyvalente
6. Rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM

B – Travaux en cours

1. Aménagement d'une plaine de jeux pour enfants
2. Elimination de la ruine CUDEAUX
3. Demande de parking 9 route de Hierges
4. Extension de réseau Basse Tension impasse de la Praisles – Participation de la Commune

II - BIENS COMMUNAUX

A – Location de la salle Paul Hustin

III - AFFAIRES SCOLAIRES

A – Participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles de Revin

IV - AFFAIRES FINANCIERES

A – Versement anticipé du FCTVA

V – AFFAIRES GENERALES

A – Fixation de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2010
B – SIDEP – Remplacement d'un délégué titulaire
C – Populations légales en vigueur à compter du 01/01/2010
D – Subventions 2010 – 1^{ère} dotation
E – Bus du vendredi matin

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'y ajouter un point complémentaire, à savoir l'attribution d'une aide pour les sinistrés d'Haïti et d'une aide pour la coopérative de l'école primaire. Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2009

Monsieur POLLET demande que les deux pouvoirs établis par Monsieur GODARD Julien figurent en entête du procès-verbal. Monsieur le Maire lui répond que cela est déjà noté en page 2. A ce sujet, Monsieur MISCORIA souhaiterait que Monsieur GODARD Julien s'explique sur l'établissement de ces pouvoirs.

Concernant le point III-D « Logement communal Place Louis Debette » figurant en page 9, Monsieur POLLET estime que la situation de famille de Monsieur CECCHI n'a pas changé.

Le Procès Verbal de la séance du 23 novembre 2009 est lu et approuvé à la majorité, 7 voix pour, 02 voix contre (MM. MISCORIA et POLLET) et 02 abstentions (M. BOUVIER (2)).

A noter que Madame BOLOTTI Peggy, étant arrivée à 20h10, n'a pas pris part à ce vote.

I - TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

A – Dossiers d'investissement à présenter au titre de la programmation des subventions pour 2010

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Préfet, comme chaque année, a émis un courrier demandant de lui faire parvenir dès à présent et sans attendre les dossiers de subventions que la Commune souhaite présenter au titre de la programmation des subventions pour 2010. La date du 29 janvier 2010 est à prendre comme limite.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose de faire le point des subventions obtenues en 2009 afin de se positionner sur les opérations à maintenir en 2010.

Ensuite il soumet une nouvelle liste d'opérations à présenter pour 2010.

A1 – Point sur les opérations présentées en 2009

1. Elimination de la ruine CUDEAUX – Demande de subventions 2010

L'immeuble appartenant à Madeleine CUDEAUX situé 4 rue de la Brasserie à Aubrives a fait l'objet d'un arrêté de péril le 06 octobre 1999. Depuis, la Commune, après maintes démarches, a réussi à obtenir de l'UDAF, organisme de tutelle de Mme CUDEAUX, la vente de l'immeuble pour l'euro symbolique.

Dans l'attente de la vente, la Commune a réalisé, courant 2009, des travaux de mise en sécurité pour un montant de 23 292,10 € TTC.

La collectivité, désormais propriétaire de la maison, va pouvoir procéder, en 2010, à sa démolition et ainsi faire cesser au plus vite l'état de péril qui menace la sécurité publique.

Une estimation faite par un Cabinet d'urbanisme établit le montant des travaux à 55 703,00 € H.T. – 66 620,88 € T.T.C.

Le financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- Subvention du Conseil Général : aussi élevée que possible
- Subvention du Conseil Régional : aussi élevée que possible

- Subvention de l'Etat au titre de la D.G.E.: aussi élevée que possible
- Autofinancement communal : solde de l'opération en fonction des subventions allouées

Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

ADOPTÉ le projet de travaux présenté ci-dessus,

ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire,

SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Général des Ardennes, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010.

2. Création d'une salle d'activité à l'école primaire

Cette opération a reçu un avis de subvention au titre de la DGE de 36 267 € soit 25% du montant estimatif HT du coût des travaux.

Dans un récent entretien, Madame l'Inspectrice d'académie a présenté l'évolution des effectifs des écoles d'Aubrives qui sont en légère hausse. Elle a également sensibilisé la Commune sur ses obligations en matière d'accueil d'élèves à mobilité réduite. Pour 2015, la Commune devra engager des travaux pour pouvoir être en mesure d'accueillir ces élèves.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de différer cette opération et d'étudier un projet qui prenne en compte ces obligations à échéance de 2015.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

3. Travaux de rénovation de la Mairie

Cette opération a été réalisée en 2009. Les travaux étant terminés, la demande de versement de la subvention de la Communauté de Communes de 2 818 € est en cours de traitement.

4. Electrification des cloches de la Mairie et de l'Eglise

Aucune subvention n'a été allouée. Vu le faible montant des travaux, la commande a été passée auprès de l'Entreprise HUCHEZ pour la cloche de l'église.

Les travaux seront réalisés en début de semaine prochaine.

5. Extension du réseau d'assainissement rue du Pachis aux Boeufs

Cette opération n'a reçu aucune subvention.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de différer la réalisation de ces travaux.

6. Aménagement des rues Votion et de la Brasserie

Cette opération ayant déjà reçu un avis de subvention du Conseil Régional de 28 500 € et du Conseil Général de 53 188 €, Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler la demande de subvention au titre de la DGE 2010. Il préfère solliciter la DGE sur les nouveaux projets.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée pour lancer l'appel d'offre correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

7. Aménagement d'une plaine de jeux pour enfants

Cette opération a été réalisée en 2009 par la société ABC. La prestation de cette entreprise n'est pas satisfaisante. Il existe des malfaçons au niveau du sol coulé. Des réserves ont été émises par la Commune. La commission des travaux du 22 décembre a soutenu le Maire dans sa décision de ne pas régler la facture de 31 701,77 € tant que les non conformités ne seront pas traitées. La subvention de 7 172 € du Conseil Général ne pourra être réclamée que lorsque la facture sera acquittée par la Collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir au service juridique de GENERALI, assurance de la collectivité, pour l'appuyer dans ce dossier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8. Renforcement de la sécurité incendie : aménagement d'aires de pompage et de rampe de mise à l'eau

Cette opération a reçu un avis de subvention de 17 439 € du Conseil Général par le biais de la répartition du FDPTP 2009.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'engager ces travaux nécessaires pour la défense incendie du village.

9. Restructuration et mise en conformité de la salle Paul Hustin

Les travaux sont terminés. La demande de subvention transmise au Conseil Général est en cours d'instruction.

A2 – Proposition d'opérations d'investissement à présenter au titre de la programmation des subventions pour 2010

1. Démolition de la Maison Lourson – Demande de subventions 2010

Le Maire expose à l'Assemblée le projet de démolition de la maison Lourson.

L'objectif est d'éliminer cette habitation en ruine située en bordure de la route départementale 8051 après acquisition par la Commune du bâtiment. Cette ruine présente un danger immédiat pour quiconque s'aventurerait dans son enceinte. De plus, elle dénote fortement dans le paysage.

Son élimination écartera tout risque d'accident et contribuera à améliorer l'esthétisme du carrefour Hierges - Aubrives à proximité duquel est prévu, à court terme, l'aménagement d'un rond point.

Une estimation faite par un Cabinet d'urbanisme établit le montant des travaux à 13 400,00 € H.T. – 16 026,40 € T.T.C.

Le financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- Subvention du Conseil Général : aussi élevée que possible
- Subvention du Conseil Régional : aussi élevée que possible
- Subvention de l'Etat au titre de la D.G.E.: aussi élevée que possible
- Autofinancement communal : solde de l'opération en fonction des subventions allouées

Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ADOPTÉ le projet de travaux présenté ci-dessus,

ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire,

SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Général des Ardennes, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010.

2. Aménagement des impasses Claude Debussy, Maurice Ravel et Gabriel Fauré – Demande de subventions 2010

Le Maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement des impasses Ravel, Debussy et Fauré.

L'opération consiste en la réfection des trottoirs et de la voirie ainsi qu'en une mise en valeur des espaces publics : matériaux de type pavés en pierre naturelle, bordure en béton avec parement, création de parkings, d'espaces verts, pose et mise en œuvre de signalisation, amélioration et aménagement de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite, mobilier urbain de qualité, remplacement des candélabres.

Il n'y a pas de travaux touchant les divers réseaux qui sont déjà enfouis dans ces impasses.

Une étude menée par un cabinet VILLEMIN estime le coût total de ces travaux à 520 000,00 € H.T. – 621 920,00 € T.T.C.

Le financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- Subvention du Conseil Général : aussi élevée que possible
- Subvention du Conseil Régional : aussi élevée que possible
- Subvention de l'Etat au titre de la D.G.E. : aussi élevée que possible
- Subvention du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée de la Meuse (SIEVM) : aussi élevée que possible
- Autofinancement communal : entre 40 et 45 %
- Emprunt : solde de l'opération en fonction des subventions allouées

Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

ADOpte le projet de travaux présenté ci-dessus.

ACCEPTe le plan de financement proposé par le Maire.

SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Général des Ardennes, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010 et du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée de la Meuse (SIEVM).

3. Aménagement d'un parking derrière la salle Paul Hustin – Demande de subventions 2010

Le Maire expose à l'Assemblée le projet d'aménagement d'un parking derrière la Salle Paul Hustin.

L'objectif est de doter la Salle Paul Hustin d'un espace de stationnement lors de l'utilisation du bâtiment à l'occasion de diverses manifestations afin d'éviter l'engorgement des trottoirs de la rue Sarrail et les nuisances sonores dues au claquement des portières et au démarrage des moteurs.

Une estimation faite par un Cabinet d'urbanisme établit le montant des travaux à 43 000,00 € H.T. – 51 428,00 € T.T.C.

Le financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- Subvention du Conseil Général : aussi élevée que possible
- Subvention du Conseil Régional : aussi élevée que possible
- Subvention de l'Etat au titre de la D.G.E.: aussi élevée que possible
- Autofinancement communal : solde de l'opération en fonction des subventions allouées

Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, 10 voix pour et 02 voix contre (MM. MISCORIA et POLLET ; Monsieur MISCORIA propose que le parking soit aménagé sur le terrain de basket situé dans l'enceinte du stade de football qui pourrait accueillir une trentaine de places)

ADOpte le projet de travaux présenté ci-dessus,

ACCEpte le plan de financement proposé par le Maire,

SOLLICITE des subventions aussi élevées que possible auprès du Conseil Général des Ardennes, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010.

4. Implantation d'un abribus route de Hierges – Demande de subventions 2010

Le Maire indique à l'Assemblée que l'abribus situé route de Hierges est endommagé : il ne dispose plus de vitrages arrières assurant la protection des élèves en cas d'intempéries.

Il propose de faire l'acquisition d'un nouvel abribus du même style que celui implanté rue des Terres Rouges.

Un devis sollicité auprès d'une entreprise estime le coût de l'équipement à 3 778,00 € H.T. – 4 518,49 € T.T.C. incluant l'acquisition et la pose de l'abri, la dépose de l'ancien.

Le financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- Subvention du Conseil Général : aussi élevée que possible
- Autofinancement communal : solde de l'opération en fonction des subventions allouées

Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, 09 voix pour et 03 voix contre (MM. DELPOUVE – LOTTERIE et Mme BOLOTTI se prononcent pour le projet de construction d'un abribus en pierres)

ADOpte le projet de travaux présenté ci-dessus,

ACCEpte le plan de financement proposé par le Maire,

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général des Ardennes pour parfaire son plan de financement.

5. Construction d'une salle polyvalente

Monsieur le Maire fait un point sur ce dossier :

↳ Lors de la séance du 17 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confier à la SEAA une mission visant à :

- La description des usages et des publics prévus pour l'équipement et la quantification des différents volumes à prévoir.
- La comparaison des sites retenus par la commune
- Le chiffrage du projet
- Une aide à la constitution des dossiers de demande de subventions

↳ La mission a débuté le 21/07/2009 par une réunion de présentation du dossier établi par la commune avec identification des 6 sites possibles et des besoins exprimés par les associations.

↳ Des précisions ont été apportées à la SEAA lors de réunions et visites sur sites le 20/08/2009 et le 19/10/2009

↳ La SEAA a transmis le 23/10/2009 l'analyse comparative des sites. Ce document a été adressé à chaque Conseiller Municipal avec la convocation à la réunion de travail du 14/11/2009.

↳ Suite à cette réunion du 14/11/2009, il est apparu que :

- la méthode et les critères proposés par la SEAA pour analyser et classer les 6 sites sont acceptés.
- le site N°5 Lieudit « Champ Saint Maurice » c'est-à-dire le talus en face des tennis est le moins bien noté et de ce fait doit être abandonné.
- 3 sites sont classés à 5 points. Ce sont le N°2 terrain de football, le N° 3 terrain en bord de Meuse et le N° 6 Lieudit « Terre Querelle »
- le site N° 3, terrain en bord de Meuse présente de multiples avantages. Toutefois ce site bien que classé partiellement constructible sur le PLU est en partie inondable. Il est demandé à la SEAA d'approfondir l'analyse sur ce site N° 3 avec l'appui de la DDEA

↳ Une réunion s'est tenue le 14/12/2009 avec la participation de la DDEA et de la SEAA.

Aujourd'hui il apparait ;

- que le site N°2 sur le terrain de football engendre des coûts préliminaires importants du fait de la nécessité de transfert du terrain de football.
- que le site N° 3 sur le terrain en bord de Meuse nécessite de lever des contraintes fortes qui engendreront des coûts importants.
- que le site le N° 6 au lieudit « Terre Querelle » paraît le mieux adapté à recevoir le projet

↳ Si la Commune opte pour le site N°6, le projet ne sera plus situé au cœur du village mais en périphérie de village. De ce fait, il est peu probable que les activités liées à la fête communale y soient repliées en cas de mauvais temps.

↳ L'objectif initial de salle polyvalente destinée à recevoir l'ensemble des associations afin de leur proposer des locaux adaptés à leurs besoins et également de minimiser le coût d'exploitation des bâtiments communaux devient incertain. En effet, compte tenu du lieu d'implantation, le projet pourrait être réorienté vers une salle à vocation sportive. A titre d'information, Monsieur le Maire communique un extrait de journal traitant de la salle d'Auvillers les Forges.

Pour mémoire, lors du précédent mandat, un projet de construction d'une salle polyvalente route de Hierges d'un montant de 805 000 €HT avait été abandonné à l'unanimité compte tenu de subventions trop faibles (33,44% du coût HT).

Les 60% de subventions obtenus par Auvillers les Forges paraissent intéressants. La Commune doit-elle se réorienter vers une réalisation similaire dans l'espoir de capter de telles subventions ?

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'opportunité de présenter des dossiers de demandes de subventions en 2010 pour cette réalisation ou d'attendre la fin de la mission SEAA et de l'architecte pour présenter ce dossier en 2011.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de présenter ce projet en 2011 et s'accorde sur le choix de l'emplacement de la future salle, à savoir au lieudit « La Terre Querelle ».

6. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM – Demande de subventions 2010

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a rendu obligatoire pour les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde.

La commune d'AUBRIVES ayant fait l'objet d'un PPR Inondation, elle est soumise à cette obligation.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture des Ardennes proposant à la Commune son appui et celui de l'EPAMA pour la réalisation de son PCS et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) dans le cadre d'une démarche animée à l'échelle intercommunale par un prestataire extérieur.

Le coût de la prestation s'élève à 6 000 € HT. Cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat au titre de la DGE.

Le financement de cette opération pourrait s'établir comme suit :

- Subvention de l'Etat au titre de la DGE : aussi élevée que possible
- Autofinancement communal : solde de l'opération en fonction de la subvention allouée

Le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'engager la réalisation du PCS et du DICRIM de la Commune et de se faire aider pour cela par un bureau d'étude dont le coût de la prestation est évalué à 6 000 € HT,

ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire,

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la DGE 2010 pour parfaire son plan de financement,

SOLLICITE les services de la DDEA (SIS) et de l'EPAMA pour lui apporter un conseil dans le pilotage de l'étude.

B – Travaux en cours

1. Aménagement d'une plaine de jeux pour enfants

Ce point a été vu précédemment.

2. Elimination de la ruine CUDEAUX

La phase 1 consistant à mettre en sécurité le bâtiment a été réalisée dans le cadre d'un arrêté de péril imminent. Le montant des travaux s'est élevé à 23 292,10 € TTC.

Par courrier du 4 août dernier l'UDAF qui avait la responsabilité du bâtiment a notifié à la Commune son refus de paiement des travaux alors qu'elle a accepté de régler les frais de succession auprès du notaire.

Monsieur le Maire propose également de réclamer l'assistance juridique de GENERALI sur cette affaire.

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

3. Demande de parking 9 route de Hierges

Ce point a déjà été évoqué lors de la précédente séance suite au courrier de Monsieur BORTOLOTTI Michel. La Commission des travaux a émis le 22/12/2009 un avis favorable à cette réalisation.

Un devis de la SAS SPANEVELLO établit le coût des travaux à 4 200 € HT – 5 023,20 € TTC. Il inclut également une modification de trottoir, rue Pierre Viénot faisant suite à la demande du cabinet de kiné qui consiste au biseautage des bordures.

Concernant la demande de parking, l'Assemblée, à la majorité, 09 voix pour, 02 voix contre (M. BOUVIER (2) estime qu'il s'agit d'un aménagement de confort pour un particulier) et 01 abstention (M. LOTTERIE) se prononce en faveur de la réalisation de ces travaux.

Concernant la modification de trottoir devant le cabinet de kiné, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que les employés communaux soient sollicités pour réaliser ce travail.

4. Extension du réseau électrique Basse Tension impasse de la Praisles – Participation de la Commune

- Considérant que la Commune a sollicité l'aide financière du Syndicat d'Electrification de la Vallée de la Meuse pour l'extension du réseau électrique Basse Tension impasse de la Praisles, dont l'estimation totale des travaux s'élève à 14 929,19 € T.T.C.,
- Vu la note de calcul adressée par le Syndicat, déterminant le montant de la participation financière de la Commune qui s'élève à 573 €,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ACCEPTE le montant de la participation communale s'élevant à 573 €, à verser au Syndicat d'Electrification de la Vallée de la Meuse, pour les travaux décrits ci-dessus,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement de ladite somme.

II - BIENS COMMUNAUX

A – Règlement d'utilisation de la salle Paul Hustin

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, 11 voix pour et 01 abstention (M. LOTTERIE),

APPROUVE le règlement d'utilisation de la salle Paul Hustin dont un exemplaire est joint à la présente.

ACCEPTE les tarifs de location de la salle, de la location et de remplacement de la vaisselle tels qu'ils figurent en annexe 1 dudit règlement.

L'article 10^{ème} du projet est supprimé ; le règlement sera réexaminé en Conseil Municipal en cas de réclamations du voisinage relatives aux nuisances sonores.

III - AFFAIRES SCOLAIRES

A – Répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques - Commune de Revin – Année scolaire 2008/2009

- Vu l'article 23 de la Loi du 22 juillet 1983, modifié par les Lois du 09 janvier 1986 et du 19 août 1986 concernant les modalités de répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques,
- Vu le descriptif établi par la Commune de Revin faisant état des sommes dues par la Commune pour le fonctionnement des écoles au titre de l'année scolaire 2008/2009,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ACCEPTE de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques du 1^{er} degré de la ville de Revin au titre de l'année scolaire 2008/2009, qui s'élèvent à 842,26 €.

AUTORISE le Maire à effectuer la dépense correspondante.

IV - AFFAIRES FINANCIERES

A – Versement anticipé du FCTVA

L'Etat avait mis en place pour l'exercice 2009 un dispositif de remboursement anticipé du FCTVA pour les communes qui s'engageaient à augmenter leur effort d'investissement en 2009 par rapport à la moyenne des dépenses des exercices 2004 à 2007.

Cette mesure permet aux communes de percevoir le FCTVA avec une année d'avance et donc de bénéficier en 2009 du FCTVA relatif aux exercices 2007 (à titre normal, n-2) et 2008 (au titre du dispositif en question).

La Collectivité n'a pas souscrit à ce dispositif car les dépenses d'investissement de 2009 devaient dépasser les 417 060 € (moyenne de référence), ce qui n'était pas certain. Cette somme n'a effectivement pas été atteinte en cette fin d'exercice. Elle s'établit à 407 677,68 €.

La loi de finances reconduit ce dispositif pour 2010. Une circulaire devrait venir préciser les conditions d'application de cette mesure.

Compte-tenu des investissements programmés pour 2010 et notamment les travaux de réfection de la rue Votion, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de conventionner, le moment venu, avec l'Etat pour bénéficier du reversement anticipé de la TVA.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

V – AFFAIRES GENERALES

A –Redevance communale d'assainissement - Exercice 2010

- Considérant le montant des redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte fixées par l'Agence de Bassin respectivement à 0,352 €/m³ et 0,274 €/m³ pour l'exercice 2010,
- Considérant que le montant de la redevance communale d'assainissement était fixé à 0,32 € le m³ en 2009,
- Considérant que la seule subvention de fonctionnement accordée par la Commune ne peut suffire pour équilibrer la section d'exploitation du service de l'Assainissement,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

PREND ACTE de la notification de l'Agence de Bassin concernant le montant des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte,

DECIDE de maintenir le montant de la redevance communale d'Assainissement, payable par tous les usagers d'AUBRIVES concernés à 0,32 € le mètre cube, pour l'exercice 2010.

RAPPELLE que cette redevance figure sur les factures d'eau éditées par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable d'Aubrives-Foishes, lequel la ristournera au service de l'Assainissement.

B – SIDEP Aubrives / Foishes – Remplacement d'un délégué titulaire

- Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur POLLET Paul au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable (SIDEP) d'Aubrives et Foishes suite à sa démission,
- Vu la Candidature de Monsieur MOULIN Jean-Marie,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

NOMME Monsieur MOULIN Jean-Marie délégué titulaire au sein du SIDEP Aubrives-Foishes,

PRECISE que le poste de délégué suppléant laissé vacant par Monsieur MOULIN Jean-Marie n'a pas trouvé de candidat,

RAPPELLE les noms des représentants de la commune au sein du SIDE P :

4 Délégués titulaires

BURNIAT Gian-Marco
LOTTERIE Jacky
HASSANI Mustafa
MOULIN Jean-Marie

4 Délégués suppléants

PRIGNON Fabien
BEAUGARD Gaëlle
LAURIER Maria-José
Vacant

C – Populations légales en vigueur à compter du 01/01/2010

L'Assemblée prend connaissance du nouveau chiffre communiqué par l'INSEE de la population totale légale aubrivoise à compter du 01/01/2010 qui s'établit à 936 habitants (contre 1 052 en 1999 et 1 140 en 1990, 959 au 01/01/2009).

Les chiffres de populations légales seront actualisés chaque année.

D – Subventions 2010 – 1^{ère} dotation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2010 :

- La Croix Rouge Française : **1 000 €** pour les sinistrés d'Haïti
- Coopérative de l'école primaire : **720 €** pour 2 sorties culturelles

E - Bus du vendredi matin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le service de bus à destination du marché de Givet le vendredi matin. Cette décision est prise pour l'année 2010 sauf décision contraire de l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21H50.
